

Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et le Contrat Initiative Emploi (CIE)



Le Parcours Emploi Compétence (PEC) est un dispositif du secteur non marchand. Il remplace l'ancien contrat CUI-CAE (voir lexique page 4).

En 2021, 471 contrats ont été enregistrés en Guadeloupe et 21 à Saint-Martin (respectivement 362 et 5 en 2020). Même si le nombre de contrats est en augmentation par rapport à l'année dernière, le volume demeure faible par rapport aux années antérieures à 2017 date à laquelle la réorientation des politiques publiques s'est organisée en faveur de l'élévation des compétences par la formation. Les bénéficiaires du PEC sont toujours composés d'une très large majorité de femmes (80%). Les jeunes occupent 28% des contrats. En revanche, les 50 ans et plus sont peu nombreux (22%). Le niveau de formation des bénéficiaires ne dépasse pas le niveau BEP-CAP pour 39% d'entre eux. Il atteint même 44% pour les hommes en lien avec le niveau de formation des demandeurs d'emploi (plus faible pour les hommes que pour les femmes). 96% des bénéficiaires du PEC sont inscrits à Pôle emploi. 19% sont des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et 6% des personnes en situation de handicap.

Les contrats en alternance

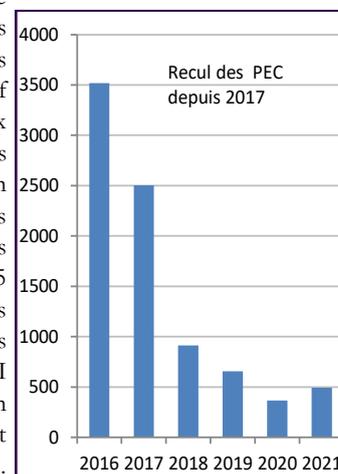
Le contrat d'apprentissage :

En 2021, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont enregistré 2 213 nouveaux contrats d'apprentissage dont 105 dans le secteur public (contre 1 578 en 2020 dont 50 dans le public). Jusqu'en 2019, les hommes étaient surreprésentés. Depuis, la part des hommes est minoritaire 46% (49% en 2020) et la moitié des contrats est signé par des jeunes de 21 ans et moins. 35% des contrats sont signés par des jeunes ayant au moins le bac +2 ou plus. Les scolaires et les étudiants demeurent nombreux mais ne sont plus majoritaires (39% en 2021 contre 70% en moyenne les années précédentes). Toutefois, les diplômés visés par les bénéficiaires sont au moins de Bac+3 ou plus pour deux tiers d'entre eux.

Le contrat de professionnalisation :

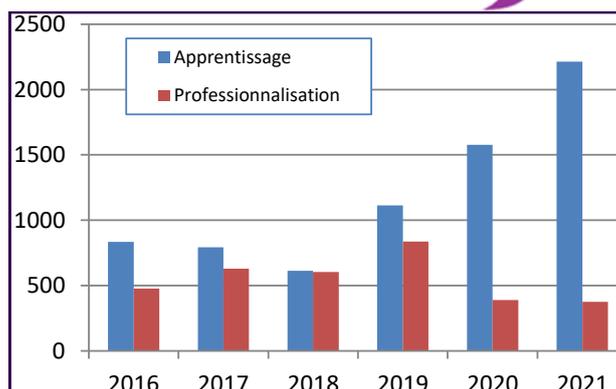
En 2021, sur le territoire de la Guadeloupe et des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, le nombre de contrats de professionnalisation s'établit à 375 et a encore diminué de 3,6% après -54% en 2019

Il existe encore un dispositif d'aide à l'emploi dans le secteur marchand mais applicable uniquement dans les régions d'outre-mer appelé CUI-CIE (Contrat Initiative Emploi). Le nombre de contrats a bondi en 2021 et s'établit à 1 130 dont 39 à Saint-Martin et 4 à Saint-Barthélemy (294 en 2020). Contrairement au PEC, le nombre de contrats concerne davantage les hommes (51%). La part des hommes est plus importante pour les contrats de bas niveaux de formation, BEP-CAP et infra (40% contre 20% pour les femmes) En revanche, pour les plus hauts niveaux (bac +2 ou plus), la part des femmes représente 48% des contrats contre 26% pour les hommes. Ce dispositif profite davantage aux jeunes que les autres contrats aidés. En effet, 33% des contrats sont signés par des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires des CUI-CIE sont plus fréquemment en CDI par rapport à ceux en contrat PEC (42% et 6% respectivement). Peu de bénéficiaires du RSA ou en situation de handicap sont concernés par ce contrat (15% et 1% respectivement)



Source : Dares

dont 185 contrats adultes (26 ans et plus). Contrairement à l'apprentissage, le contrat de professionnalisation attire traditionnellement plus de femmes (57%) que d'hommes et la proportion d'adultes parmi les contrats est en nette progression.



Source : Dares, DGEFP

L'activité partielle toujours très sollicitée

La crise sanitaire liée au Covid a perduré encore toute l'année 2021 même si le nombre de demandes d'autorisation est en diminution de 25% par rapport à 2020. En effet, les entreprises de Guadeloupe ont déposé 7 434 demandes contre 9 938 en 2020 (chiffres révisés). Le nombre d'heures autorisées s'établit à 10 804 700 contre 26 305 600 heures en 2020. La crise du Covid induit toujours 90% des demandes d'activité partielle en 2021 contre 99% en 2020. Les secteurs d'activités concernés sont l'hébergement et la restauration, le commerce et la réparation automobile, les services aux entreprises et le transport et entreposage. Le nombre d'heures indemnisées demeure aussi très important et très supérieur aux volumes d'heures habituels. Au final, les entreprises ont été indemnisées pour 4 547 700 heures soit 42% des heures autorisées. Le coût total de prise en charge dans le cadre de l'activité partielle s'établit à 43 760 674 euros dont 29,3 millions pour l'Etat et 14,4 millions pour l'Unédic.

A Saint-Martin, en raison du Coronavirus, le volume de demandes d'activité partielle demeure à un niveau important. En effet, la collectivité de Saint-Martin a enregistré 372 demandes d'autorisation contre 1 475 en 2020 (74 demandes en 2019). Le nombre de salariés impactés par cette crise sanitaire s'établit à 2 378 contre



7 667 en 2020. Les employeurs ont ainsi déposé un volume d'heures équivalent à 809 406 (3 884 642 en 2020). Plus de 41% des heures validées ont été indemnisées soit 336 748. Les secteurs concernés sont l'hôtellerie et la restauration, les services aux entreprises et le commerce et la réparation automobile. Le coût de la prise en charge s'est élevé à 1,6 millions d'euros (19,2 millions en 2020).

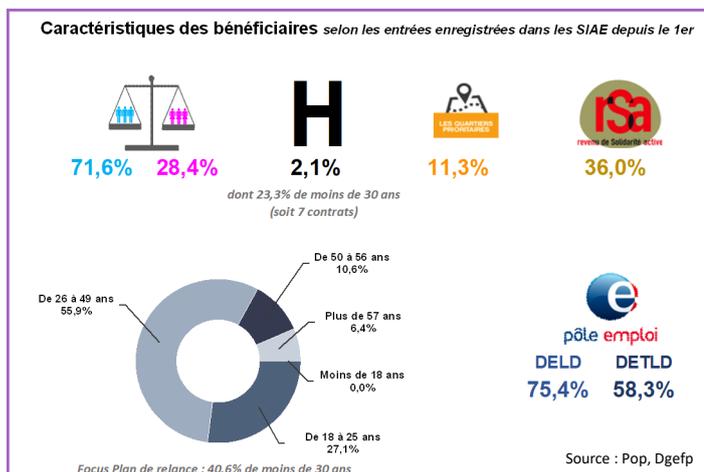
A Saint-Barthélemy, l'activité partielle est également forte en raison de la crise sanitaire. En effet, le nombre d'heures autorisées atteint un niveau important à 1 356 636 heures contre 3 232 516 en 2020 pour 260 demandes autorisée (783 en 2020). En conséquence, le nombre de salariés bénéficiaires de l'activité partielle s'établit à 3 096 (contre 5 719 en 2020) pour les demandes autorisées. Concernant le volume d'heures indemnisées, leur nombre représente 31% des heures autorisées soit 417 908 heures. Le coût de la prise en charge est de 4,7 millions d'euros contre 13,8 millions euros en 2020. Le secteur de l'hébergement et de la restauration, les services aux entreprises et le commerce sont les plus concernés.

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à la viabilité des projets d'insertion. Le nombre de contrats d'insertion dans les structures dites Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) est en progression de 12% sur un an passant de 699 contrats enregistrés en 2020 à 781 en 2021 (dont 102 à St-Martin) pour 18 établissements (21 en 2020). Pour les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), 9 structures sont présentes en 2021. C'est le deuxième type de structures d'insertion en nombre de contrats. Les ETTI totalisent 386 contrats en 2021 dont 62 à St-Martin (342 contrats en 2020) soit une hausse de 13% par rapport à 2020. Les contrats signés dans les Entreprises



d'Insertion (EI) sont en progression de 3% par rapport à l'année précédente soit 246 contrats enregistrés en 2021 dont 4 à St-Martin (12 établissements EI recensés). Un seul contrat est signé en 2021 après une année d'absence (deux contrats en 2019) au sein d'une Association Intermédiaire (40 contrats étaient enregistrés en 2017). Au total, 1 414 entrées ont été comptabilisées dans les SIAE. 72% des bénéficiaires sont des hommes et 28% des femmes. Plus de la moitié des contrats (56%) concerne des personnes âgées de 25 à 49 ans. Les 50 ans et plus représentent 17% alors que les jeunes de moins de 25 ans concentrent 27% du nombre de contrats d'insertion. En comparaison avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, les jeunes regroupent 10% de la population alors que les seniors (50 ans et plus) représentent 36% de la population des demandeurs d'emploi. Parmi les entrées dans les structures d'insertion, 91% sont des demandeurs d'emploi



inscrits à Pôle emploi (88% en 2020). Les bénéficiaires du RSA sont également concernés par les CDDI (Contrats à Durée Déterminée d'Insertion) et représentent 36% des contrats contre 30% en 2020. En revanche, seulement 2% des personnes en situation de handicap bénéficient de l'IAE. 71% des CDDI concernent des bénéficiaires de bas niveau de formation, plus fréquents chez les hommes (74%) que chez les femmes (63%). Le nombre de sorties enregistrées s'établit à 1 247. Parmi les 574 sorties renseignées, seuls 88 bénéficiaires ont obtenu un emploi durable de 6 mois et plus à l'issue de leur passage en contrat d'insertion, (soit 15% des renseignés). Toutefois, ce passage dans ces structures n'a pas permis à 63% de ces personnes en difficultés de trouver une solution d'insertion (66% en 2020). Les contrats en CDDI sont très fréquemment à temps partiel. (70%).

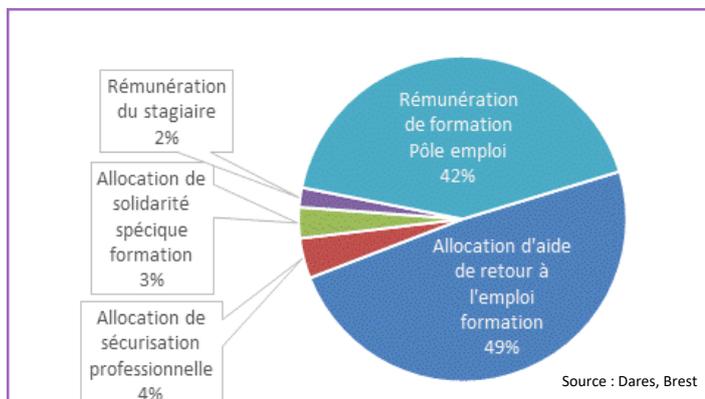
Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le PIC prévoit un ensemble de mesures :

- former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes **éloignés** du marché du travail au niveau national ;
- répondre aux **besoins des métiers en tension** dans une économie en croissance ,
- **contribuer à la transformation des compétences**, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique. En 2021, 8 542 personnes sont entrées en formation en Guadeloupe et Îles du Nord



(dont 3% de travailleurs handicapés) contre 7 382 en 2020. Les sans diplôme (niveaux Vbis et VI) représentent 21% soit 1 767 personnes. En 2020, 2 037 stagiaires de niveaux Vbis et VI ont bénéficié d'une formation. Dans le cadre du PIC (niveau Bac et infra), 4 000 personnes ont bénéficié du dispositif (4 105 en 2020) dont 36% d'entre eux ont plus de 45 ans. Les jeunes de moins de 25 ans sont moins nombreux à suivre un PIC (16%) que les plus de 45 ans. En 2021, 66% du volume de financement de la formation étaient assurés par Pôle emploi et 23% par les stagiaires eux mêmes. Les femmes sont majoritaires pour les classes d'âge supérieures à 30 ans (54%). Pour les classes inférieures, les hommes représentent 60% mais les volumes sont faibles. Sur le total des bénéficiaires du PIC en 2021, il y a autant d'hommes que de femmes dans le dispositif. Les inscrits à Pôle emploi représentent 98% des entrées dont seulement 35% ont une ancienneté d'inscription d'un an ou plus alors que 6 inscrits sur 10 à Pôle emploi sont en longue durée. Les deux tiers des stages concernent la certification, la professionnalisation et la préparation à la qualification pour les domaines de formation relatifs aux échanges et gestion, les services aux personnes et les services aux collectivités.



Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Il est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans par les missions locales. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et à la volonté des jeunes « d'arrêter de les mettre dans des cases ».

En 2021, le nombre d'entrées dans le parcours s'établit à 3 527 contre 2 450 en 2020 soit une augmentation de 44% sur un an. 47% des bénéficiaires sont des hommes et 53% des femmes. La répartition des bénéficiaires des parcours par tranche d'âge concerne principalement les jeunes de 18 à 21 ans (64%) suivi de ceux âgés de plus de 21 ans (28%). Les plus jeunes (moins de 18 ans) concernent 8% des entrées. Les moins diplômés (niveau BEP-CAP et infra) sont majoritaires (58%) contre 42% pour les plus diplômés (niveau Bac ou plus). Comme en 2019 et 2020, 13% des bénéficiaires viennent des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et 1% des jeunes bénéficiaires sont en situation de handicap en 2021 comme en 2020.

Au niveau national, les femmes demeurent les moins nombreuses

(47%). Côté âges, les 18 à 21 ans restent aussi majoritaires. Les mineurs sont plus nombreux 14%. En revanche, six bénéficiaires des parcours sur dix ont un niveau de formation qui n'excède pas le niveau BEP-CAP.

Fin décembre		Entrées	Evol/1 an	Stock	Evol/1 an
Guadeloupe	2021	3 527	44%	4 659	53%
	2020	2 450	7%	3 053	-25%
	2019	2 284		4 062	
Outre-Mer	2021	23 800	50%	33 533	45%
	2020	15 845	-5%	23 079	-1%
	2019	16 607		23 412	

Fin décembre		♂	♀	QPV	H
Guadeloupe	2021	46,7%	53,3%	12,6%	1,0%
	2020				
Outre-Mer	2021	48,8%	51,2%	23,2%	0,8%
	2020				

Source : I-Milo

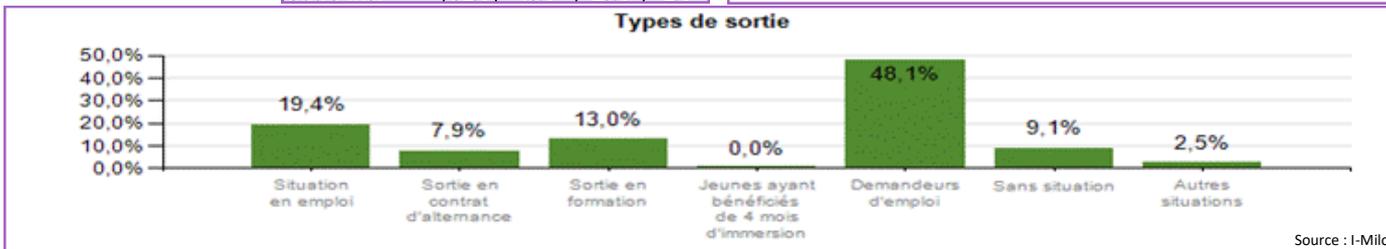
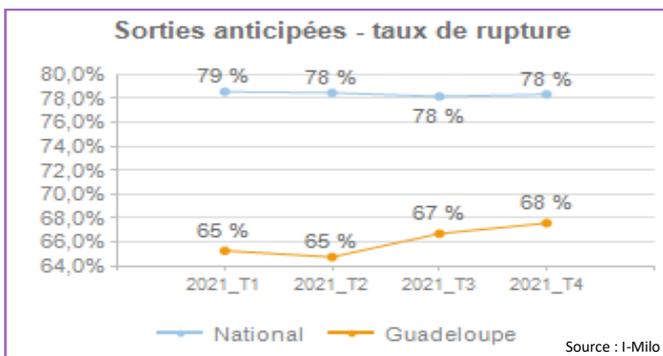
GJ La Garantie Jeune

C'est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

En 2021, 1 723 jeunes sont entrés dans le dispositif Garantie Jeune dont 95% de NEET, soit 2,5 fois de plus que l'an dernier (673 dont 96% de NEET). Les femmes représentent 57% des entrées. Concernant la tranche d'âge, la proportion des jeunes se rapproche de celle des bénéficiaires du PACEA. En effet, la majorité des bénéficiaires est âgées de 18 à 21 ans et plus et des deux tiers des entrées sont de bas niveaux de formation (BEP-CAP et infra). Plus de 1% a abandonné le

Décembre 2021			QPV	TH
Guadeloupe	57%	44%	16%	1%
Outre-Mer	52%	48%	25%	1%

dispositif au bout d'un mois. Au niveau national, ce taux est inférieur à 1%. Parmi les jeunes sortis du dispositif, 19% étaient en situation d'emploi, 13% en formation, 8% en contrat en alternance. Néanmoins, 48% se sont réinscrits à Pôle emploi et 9% sont sortis sans situation (voir graphique ci-après : source I-Milo).



Lexique : Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et remplace depuis 2018 le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) : Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription. Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) : C'est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD. Le CUI-CIE constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du contrat unique d'insertion (CUI).

Le Contrat d'apprentissage : Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le Contrat de professionnalisation : Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (1 an et plus) **DETLD :** Demandeurs d'Emploi de Très Longue Durée (3 ans et plus)

NEET : Not in Education, Employment or Training (Jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation)

Pour en savoir plus : les bilans sur les politiques de l'emploi des années précédentes sont disponibles sur le site internet de la Deets de Guadeloupe : <http://guadeloupe.deets.gouv.fr/bilans-annuels>

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la GUADELOUPE (DEETS)

Direction :

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE

Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau des Abymes – Dothémare

Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoir-Dothémare

97139 Les Abymes

Téléphone : 05.90.50.50.50

Télécopie : 05.90.90.28.95

Bureau de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud,

Lot n° 13 – Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault

Téléphone : 05.90.50.50.50, Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

23, rue de Spring, Concordia, 97150- Saint -Martin

Téléphone : 05.90.29.09.16, Télécopie : 05.90.29.18.73

Bureau du Raizet - Abymes

Ex-Immeuble SERVAIR – le Raizet

97139 Les Abymes

Téléphone : 05.90.80.50.50

Directeur de publication : Ludovic Degaille

Réalisation :

SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation)

Charly Darmalingon & Roman Janik

Date de publication : décembre 2022

Courriel : 971_statistiques@deets.gouv.fr

Site web : <http://guadeloupe.deets.gouv.fr>